

souhaite une fructueuse année parlementaire, des débats constructifs dans la tolérance et le respect, une ambiance conviviale où la bonne humeur et l'humour ne sont pas absents.

Zu Beginn dieses neuen Sessionsjahres spreche ich jeder und jedem von Ihnen meine besten Wünsche aus. Gesundheit, Glück und Zufriedenheit mögen Sie und Ihre Angehörigen begleiten.

Et n'oubliez pas la seule indiscipline que je vous pardonnerai sera celle de lever les yeux au plafond, histoire de rencontrer l'œil de Dieu, celui à qui je demande de protéger notre canton, ses autorités et sa population, celui à qui je demande d'inspirer notre action politique tout au service de nos concitoyennes et concitoyens.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*).

Communications

Le Président. 1. Je vous souhaite la bienvenue à cette première session de l'année.

2. Vous trouvez sur vos pupitres d'une part, le préavis de la Commission des finances et de gestion concernant le projet de décret N° 108 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et celui concernant le projet de décret N° 111 relatif à l'acquisition de l'immeuble place Notre-Dame 2, à Fribourg. Vous trouvez d'autre part, la réponse du Conseil d'Etat à la motion urgente N° 1066.08 concernant l'augmentation des crédits pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) ainsi que le décret y relatif portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale. Enfin, le plan mis à jour de la salle du Grand Conseil doit être inséré dans votre guide parlementaire.

3. Je vous informe que le projet de décret N° 119 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H189) sera, sur décision du Bureau, débattu en catégorie I, débat libre, contrairement à ce que propose le projet bis de la Commission des routes.

4. Lors de sa séance du 30 janvier, le Bureau a accepté la demande de la Direction de la sécurité et de la justice de procéder à la suite directe de la motion urgente N° 1065.08 déposée en décembre 2008 par la Commission de justice et relative à la modification de la Loi sur l'élection des juges. De ce fait, le Bureau a accepté d'une part, de renoncer à la prise en considération de la motion et, d'autre part, d'attribuer l'examen du projet de décret découlant de la motion à la Commission de justice. Le décret sera soumis au Grand Conseil lors de la session du mois de mars afin que l'entrée en vigueur puisse être fixée lors de la session de mai.

5. Je vous informe également que le 15 décembre 2008, le Grand Conseil a mis en consultation l'avant-projet de loi précisant les compétences en matière de conventions intercantionales. Elaboré sous l'égide de la commission parlementaire présidée par M. le Député Benoît Rey, l'avant-projet répond à l'acceptation par le Parlement des initiatives parlementaires N°s 119.05 et 161.06. Cet avant-projet vise à assurer une meilleure

prise en compte des intérêts du législatif dans le domaine de la collaboration intercantonale. Le délai de consultation court jusqu'au 30 mars 2009 et un projet définitif devrait être transmis au Grand Conseil d'ici au mois de juin.

6. Dans le domaine intercantonal, la commission interparlementaire chargée de l'examen du projet de concordat suisse sur les entreprises de sécurité s'est réunie dans cette salle le 15 janvier 2009. Après les commissions pour les projets de concordat romand sur les entreprises de sécurité (en 2003), de concordat sur la détention pénale des mineurs (en 2005) et de concordat sur la détention pénale des adultes (en 2006), c'est là la quatrième commission interparlementaire de consultation à avoir siégé dans le canton de Fribourg. Présidée par M. le Député Michel Zadory, la commission a terminé ses travaux en une seule séance et a adressé sa prise de position à la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police.

7. Toujours sur le plan intercantonal, la Communauté d'intérêt des parlements cantonaux, dont Fribourg assure le secrétariat pour deux ans, a lancé son site Internet www.parlements-cantonaux.ch. Je vous invite à aller le découvrir. Vous y trouverez une comparaison du fonctionnement des 26 parlements cantonaux. La consultation se fait selon des filtres faciles à utiliser et le tout est très accueillant. Vous pourrez également consulter les derniers accords intercantonaux en cours d'élaboration. Cette base de données est alimentée par les députés des parlements cantonaux suisses et leur secrétariat. La Commission des affaires extérieures sera informée plus en détail ultérieurement.

8. Pour terminer, je vous informe que le Secrétariat du Grand Conseil a engagé au 1^{er} janvier 2009 M^{me} Manuela Grosset en tant qu'huissière du Grand Conseil et qu'un autre huissier viendra compléter l'équipe d'ici le mois de mars. Je souhaite la bienvenue à M^{me} Grosset qui est vers le poêle en faïence.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de décret N° 118

relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008¹

Rapporteur: **Pascal Kuelin**, (*PLR/FDP,SC*), **président de la CFG**

Commissaire: **Claude Lässer**, **Directeur des finances**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le projet de décret qui vous est soumis aujourd'hui concerne donc les crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008. La Commission des finances et de gestion vous invite à entrer en matière sur ce projet de décret avec la remarque que, pour l'année 2008, ce projet souffre d'une excellente comparaison puisque, tant en

¹ Message p. 316.

termes de nombre d'arrêtés qu'en termes de montant total en valeur absolue des crédits complémentaires mais également en proportion des dépenses effectuées et budgétisées, le montant du décret se situe en dessous des exercices précédents.

La Commission des finances et de gestion s'est prononcée par 8 voix sans opposition et 4 absentions avec la remarque que les documents explicatifs lui sont parvenus relativement tard pour l'étude de ce projet de décret. Je vous invite à entrer en matière.

Le Commissaire. Comme l'a relevé le rapporteur, en chiffres absolus comme en chiffres relatifs, le total des crédits supplémentaires, crédits supplémentaires compensés, est inférieur à la moyenne de 1990 à 2008. C'est donc une excellente année et je crois qu'on peut remercier toute l'administration qui a appliqué et mis en œuvre le budget 2008 avec une très grande rigueur. C'est avec ces considérations que je vous invite à adopter le décret tel que proposé.

Cardinaux Gilbert (*UDC/SVP, VE*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance des crédits complémentaires pour l'année 2008 et n'a pas de remarques particulières. On constate qu'avec 9,5 millions, ils sont inférieurs aux années précédentes; ils sont entièrement compensés, la loi est ainsi respectée.

Donc le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce projet de décret.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste approuvera le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat pour l'année 2008.

Cependant, nous tenons à relever que les membres du groupe socialiste de la commission ainsi qu'un autre membre de la Commission des finances et de gestion se sont abstenus en commission sur ce sujet. Ceci était une manifestation de mauvaise humeur. Je m'explique: nous avons reçu les documents explicatifs sur ce décret au début de la séance au cours de laquelle nous devons traiter du message N°118. Je vous rappelle que nous sommes des miliciens, que les documents nous permettant de prendre des décisions objectives doivent nous parvenir dans des délais raisonnables si nous voulons rendre un travail correct.

Dans l'acte des membres de la CFG, il y a la ferme volonté de faire en sorte que la démocratie que nous avons élaborée soit respectée dans le sens de notre Constitution.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Les crédits supplémentaires – fort heureusement compensés – du budget de l'Etat de Fribourg apparaissent chaque année de manière récurrente au menu du Grand Conseil. Il est vrai que les 9 588 000 totalisant l'ensemble de ces 31 crédits ne posent pas de difficultés au niveau de leur acceptation. Sur un budget 2009 de fonctionnement annonçant des charges de 2950,4 millions de francs, il n'y a pas quoi ébranler les finances cantonales. A la lecture attentive des différents crédits qui nous sont demandés cet après-midi, l'Alliance centre gauche est

interpellée au niveau du Département de l'économie et de l'emploi et plus précisément au centre de charges 330.007 «Pertes sur cautionnement» où un montant important de 855 000 francs est exigé de la part de la Confédération, montant qui concerne l'entreprise Steiger SA, installée à Châtel-St-Denis depuis 1998 et sa situation financière à l'issue de la liquidation du sursis concordataire. Ces 855 000 francs représentent – comme on nous l'a indiqué – la moitié du solde de la créance ouverte envers cette société garantie par le cautionnement. Nous sommes étonnés de constater que, malgré une sous-évaluation liée aux frais d'acquisition des bâtiments de Châtel-St-Denis, aux frais de déménagement, aux frais d'aménagement et aux frais d'équipement des nouveaux locaux, cette entreprise ait pu bénéficier d'une aide financière généreuse assez rapidement sans que l'on se préoccupe vraiment de son état de santé. Au total, le cautionnement établi pour une durée de 8 ans par la Confédération et le canton se chiffre tout de même à 1 890 000 francs. Il est vrai qu'un groupe, à l'époque du Relais technologique Fribourg – Fri-Up maintenant – s'était rendu au chevet de cette entreprise dès l'annonce par la Banque cantonale de ses difficultés financières. Ce groupe avait constaté un endettement énorme et une forte augmentation des fonds propres insuffisants, sans parler des chiffres d'affaires qui ne progressaient pas.

L'Alliance centre gauche demande donc des précisions quant aux modalités concernant l'octroi d'un cautionnement par la Promotion économique du canton. Quelles ont été les analyses faites au niveau, par exemple, de l'état financier d'une telle entreprise? Y a-t-il, au niveau du Département de l'économie et de l'emploi, toutes les ressources humaines nécessaires pour s'assurer que l'aide financière cantonale soit donnée en parfaite connaissance de l'état de santé financier d'une telle entreprise?

Je vous remercie, M. le Commissaire du gouvernement, de nous donner quelques explications à ce sujet.

Pour ce qui est des crédits supplémentaires cités dans le message N°118, la majorité du groupe Alliance centre gauche les acceptera.

Le Rapporteur. L'entrée en matière n'est pas combattue. Les questions évoquées par M. le Député Claude Chassot s'adressent au commissaire du gouvernement et je n'ai personnellement pas de commentaires particuliers à formuler.

Le Commissaire. J'interviendrai à la suite de deux remarques. D'abord M. le Député Corminbœuf a raison: le dossier complet des arrêtés du Conseil d'Etat relatifs aux augmentations de crédits budgétaires est arrivé trop tard à la CFG. Sans aller chercher les raisons de ce retard, je vous prie de nous en excuser. Nous avons déjà pris les mesures pour que cela ne se reproduise plus à futur.

Pour ce qui concerne l'intervention du député Chassot, je ne peux pas lui donner aujourd'hui l'ensemble des réponses. Je pense qu'il faudra qu'il revienne à la charge dans le cadre du compte rendu de l'exercice 2008 de manière que mon collègue, le Directeur de l'économie, puisse lui apporter les éclaircissements nécessai-

res. Je tiens à préciser que ce type de cautionnement est décidé, non pas par la Promotion économique ou par la Direction, mais bien par le Conseil d'Etat, ce qui est une première chose. Généralement, ces cautionnements étaient donnés jusqu'à présent en particulier dans le cadre de l'application de l'arrêté Bonny. Pour que l'Etat donne un cautionnement, il faut que la Confédération l'accorde également, et vice-versa. Le fait de donner des cautionnements et que, parfois, le risque se réalise, démontre bien que lorsqu'on essaye de donner un coup de pouce à l'économie, surtout aux emplois, il y a des risques. Eh! bien, de temps en temps, les risques se réalisent. L'entreprise elle-même n'y peut rien; elle n'a pas fait exprès d'avoir des difficultés. C'est bien pour ça qu'on a une provision pour couvrir ces risques et qu'en fait c'est le seul arrêté où l'on a compensé cette charge supplémentaire, non pas par une réduction de dépenses, mais par un prélèvement sur la provision qui est créée à cet effet. Encore une fois, lorsqu'on accorde ce type de caution, il ne faut pas croire qu'il n'y a pas de problèmes, il n'y a pas de difficultés. C'est un peu comme lorsqu'on accorde des prêts à certaines associations, des prêts théoriquement remboursables, puis, au fil des années, on se rend compte que le «théoriquement remboursable» est très, très théorique et que, finalement, on ne rembourse rien. On court des risques. Si on donne un cautionnement, c'est précisément parce qu'il y a des risques et on estime que le jeu en vaut la chandelle dans le sens de création d'emplois. Dans le cas précis, cela a échoué. Il faut en prendre acte. Je peux imaginer qu'il y aura encore d'autres cautionnements qu'on a donnés, compte tenu de l'évolution économique actuelle, qui risquent d'être activés. Je n'ai pas de noms en tête aujourd'hui, mais cela pourrait encore arriver. C'est là qu'on voit que l'Etat fait aussi sa part pour essayer de créer des places de travail dans ce canton. Mais, encore une fois, pour l'ensemble des détails de ce dossier, je vous invite à aborder mon collègue de la Direction de l'économie.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC,

PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), FÜRST (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krättinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 78.*

Elections

Le Président. Cet après-midi, nous allons procéder aux élections et aux réélections en ce qui concerne les fonctions judiciaires. Nous poursuivrons demain si nous n'arrivons pas à les terminer aujourd'hui. Ces élections se font au scrutin uninominal, à la majorité absolue des bulletins valables.

Vous avez à disposition le préavis du Conseil de la magistrature du 14 janvier 2009, celui de la Commission de justice, qui ne propose qu'un seul nom et la liste des candidats éligibles pour ces élections, qui se trouvent sur vos pupitres. Les résultats vous seront communiqués en une fois, au terme de la séance.

Nous devons procéder à l'élection d'un juge suppléant auprès du Tribunal cantonal. Le préavis de la Commission de justice et du Conseil de la magistrature porte sur la candidature de M^{me} Anne-Sophie Peyraud. J'ouvre la discussion sur cette élection.

Studer Theo (PDC/CVP, LA). J'aimerais préciser que vous avez reçu avec le courrier deux noms de candidats qui seraient éligibles. Cependant, l'un des deux candidats s'est retiré. Ainsi M^{me} Anne-Sophie Peyraud est la seule candidate valable.